

PARAMEDICAL – Concours Scientifiques

TARIFS 2016 / 2017

Concours Scientifiques	Frais de dossier	Frais de scolarité payables en		
		1 versement	4 versement (*)	6 versements (*)
Ergothérapie	120 €	3 250 €	837 €	569 €
Kinésithérapie Manipulateur radio	120 €	2 990 €	770 €	523 €
Orthoptie Audioprothèse	120 € 120 €	2 300 € 3 200 €	592 € 824 €	403 € 560 €
Psychomotricité	120 €	1 980 €	510 €	347 €
Podologie / Pédicurie	120 €	1 480 €	381 €	259 €

(*) Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % sur le tarif en 1 versement et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %.

NB : les doublants « MMPP » bénéficient de la gratuité des frais de dossier et d'une remise de 10 % sur les frais de scolarité.

Quel que soit le mode de règlement choisi, veuillez nous faire parvenir la totalité des chèques (libellés à l'ordre d'MMPP), avec le dossier d'inscription. Ceux-ci seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

En 1 versement : à réception du dossier.

En 4 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 décembre 2016 et le 5 février 2017.

En 6 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2016, les 5 janvier, 5 février 2017.

Stage de Pré-rentrée (hors psychomotricité et pédicurie/podologie) : 300 €
(voir documentations pour conditions obligatoires)

PARAMEDICAL – Autres concours TARIFS 2016 / 2017

Autres concours	Frais de dossier	Frais de scolarité payables en		
		1 versement	4 versement (*)	6 versements (*)
Orthophonie	120 €	2 400 €	618 €	420 €
Infirmier(ère) Sans biologie Avec biologie(**)	120 €	1 990 €	512 €	348 €
	120 €	2 300 €	592 €	403 €

CONCOURS TRAVAILLEURS SOCIAUX TARIFS 2016 / 2017

Concours sociaux	Frais de dossier	Frais de scolarité payables en		
		1 versement	4 versements(*)	6 versements(*)
<i>Tests psychotechniques, Culture générale, Français Préparation à l'oral</i>	120 Euros	2 300 Euros	592 Euros	403 Euros

(*) Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % sur le tarif en 1 versement et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %.

(**) effectif limité

Quel que soit le mode de règlement choisi, veuillez nous faire parvenir la totalité des chèques (libellés à l'ordre d'MMPP), avec le dossier d'inscription. Ceux-ci seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

En 1 versement : à réception du dossier.

En 4 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 décembre 2016 et le 5 février 2017.

En 6 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2016, les 5 janvier, 5 février 2017.